

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 04/10/2018 modifiant divers textes, en ce qui concerne les cours d'eau**
- **Projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'art. 58bis de la loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature**
- **Projet cartographique des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons**
- **Rapport des incidences environnementales de ces projets**

Enquête publique organisée à la demande du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, conformément aux articles D.52 et D.57, §2 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal d'Herbeumont informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative aux **projets repris ci-dessus**, ainsi qu'au Rapport sur les Incidences environnementales relatif à ces projets.

Auteur des projets : SPW D'GARNE, avenue du Prince de Liège 7 à 5100 Jambes.

Nature de la décision à intervenir : adoption des **Projets des projets repris ci-dessus et de la cartographie des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons**.

Identification de l'autorité compétente : Gouvernement wallon.

Conformément à l'article D.29-13,§1, 1° du Code de l'Environnement, la durée de l'enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 10/12/2020
15/10/2020	26/10/2020	10/12/2020	Administration communale Le Vivy 13 6887 HERBEUMONT Le 10/12/2020 à 12h00.	Collège communal Le Vivy 13 6887 HERBEUMONT

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier, peut être consulté sur le site internet <https://enquetepublique-coursdeau.wallonie.be> ou auprès de l'Administration communale - Service « urbanisme » - Le Vivy 13 à 6887 HERBEUMONT, chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Nicolas WILLAIME - 061/21.03.33 – [nicolas.willaime@herbeumont.be](mailto:nicolas.willaime@herbeumont.be), le samedi de 9h00 à 12h00.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de Monsieur Nicolas WILLAIME - 061/21.03.33 – [nicolas.willaime@herbeumont.be](mailto:nicolas.willaime@herbeumont.be).

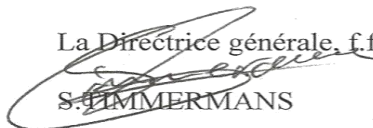
Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées au plus tard le dernier jour de l'enquête :

- Par mail : [legislation.dcen.dgo3@spw.wallonie.be](mailto:legislation.dcen.dgo3@spw.wallonie.be)
- Par écrit : Direction des Cours d'Eau non navigables, Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-Être animal, Avenue Prince de Liège 7, 5100 Jambes

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie doivent être datés et signés et les envois électroniques, identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Monsieur Nicolas WILLAIME, service « urbanisme » ([nicolas.willaime@herbeumont.be](mailto:nicolas.willaime@herbeumont.be) - 061/21.03.33) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

A Herbeumont, le 15/10/2020,

La Directrice générale, f.f.,  
  
S. LUMMERMANS

Par le Collège,



La Bourgmestre,

  
C. MATHÉLIN